

Échos

Bouchons de Liège.

La cour d'appel de Liège⁽¹⁾ vient de confirmer la condamnation d'une société spécialisée dans l'acoustique à verser des dommages et intérêts à un musicien pour le traumatisme sonore occasionné par des effets Larsen lors d'une répétition de l'orchestre de l'Opéra royal de Wallonie dans la cité principauté, place Saint-Lambert. Lors de la « finalisation » des réglages, des décharges sonores assourdissent les membres de l'orchestre qui durent lâcher leurs instruments pour protéger leurs oreilles. La cour retient que l'électricien a commis une faute en ne procédant pas aux pré-réglages minimums qui s'imposaient avant l'arrivée des musiciens.

Le premier violon fut-il victime de son devoir en tâchant de résister avant de lâcher son archet et son violon pour se résoudre à protéger ses tympanes irrémédiablement endommagés, ce qui est déjà un drame en soi, mais qui est ici en outre à l'origine d'une invalidité permanente pour ce malheureux émule de Beethoven?

Les plus récentes analyses médicales opérées sur la dépouille du grand astronome Tycho Brahé mettent hors de cause le roi de Danemark Christian IV : le maître de Kepler est bien mort empoisonné par l'ingestion d'une trop forte dose de mercure, mais il s'agissait d'une potion de sa fabrication qu'il avait volontairement avalée pour les troubles urinaires engendrés par l'hypertrophie de sa vessie. Le rapport? La légende rapportait qu'il était mort dans le carrosse royal en n'osant pas demander que l'on s'arrête quelques instants jusqu'à ce que sa vessie éclate. Un peu comme ces capitaines au long cours qui coulaient avec leur bateau ou ces dignitaires japonais qui se faisaient *hara-kiri* dès que leur honneur leur semblait à ce point souillé que la seule issue était la mort dans un regain de dignité. À la différence qu'aujourd'hui la vie est considérée dans la plupart des pays civilisés comme la valeur suprême et que ce genre d'attitude n'obtient plus qu'un écho affaibli.

L'humour au palais.

Bravo au *Forum* des avocats qui continue à paraître vaillamment à un rythme endiable. Avec des numéros plus intéressants que d'autres, bien sûr, tels que l'interview bateau d'un bâtonnier déjà omniprésent dans les médias (qu'ils soient judiciaires, d'information ou même *people*).

Mais faire un numéro sur l'humour au palais en pleine période estivale, quelle bonne idée. À l'instar de cet aphorisme : « La pornographie, c'est l'érotisme de l'autre! », l'on s'aperçoit que ce que les rédacteurs ont trouvé drôle ne l'est pas nécessairement pour tous. Consternante

(1) Liège, 20^e ch., 14 janvier 2010, R.G.A.R., 2011, F.84bis, n° 14736.

cette décision d'un juge qui ordonne à un malheureux qui a raté son suicide de rester sous le clocher du village d'où il s'était jeté en tuant malencontreusement un passant malchanceux pour permettre à la famille de ce dernier de se faire justice en permettant à l'un de ses membres de s'élaner au jour dit à son tour du haut de la flèche pour tenter d'aplatir le désespéré, qui aura décidément tout raté dans sa vie, ajoutant même à ses malheurs la mort d'un parfait inconnu. Gageons qu'il aura au moins échappé à cette « punition » que le juge a trouvée humoristique et que peut-être cette sentence imbécile lui aura redonné le goût de la vie.

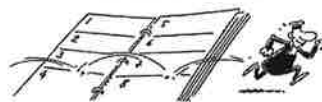
D'autres illustrations étaient plus légères et mieux réussies, mais qu'importe le flacon si l'on réussit à faire lire certaines informations à des avocats noyés sous les règlements nouveaux et les courriels du barreau, de l'O.B.F.G. et même du C.C.B.E. dont le président, le bâtonnier Dal, ne saurait continuer à assumer la présidence si les voyages de représentation qu'il doit accomplir aux quatre coins de la planète ne lui laissent le loisir de corriger les interminables épreuves durant ses vols exténuants. Dormez bonnes gens, nos bâtonniers veillent...

Notre-Dame-de-Lorette.

Pour beaucoup, ce nom évoque une charmante église parisienne devant la station de métro du même nom. Pour les grands croyants, ce sera le miracle du 10 décembre 1294, où la maison de la Vierge (pourtant construite dans une grotte) aurait été transportée de Nazareth — un peu comme le palais d'Aladin — jusqu'au milieu de la forêt de Lorette en Italie, sans doute pour faciliter les pèlerinages.

La foi ne s'explique pas et les sceptiques ne manqueront pas de soulever nombre d'objections. Alors pour eux, voici deux événements objectifs et incontestables : d'abord, le constat que des églises portant ce nom se sont multipliées dans tous les pays chrétiens, jusqu'au Pérou. Le second, c'est que c'est bien dans l'église de Notre-Dame-de-Lorette au Pérou que le professeur Jacques Malherbe a été fait docteur honoris causa le 26 août dernier pour consacrer son œuvre commerciale et fiscale. Ce n'est pas vraiment un miracle, mais une reconnaissance bien méritée. Nos félicitations à ce professeur-avocat qui aura fait mentir l'adage qui veut que le droit fiscal, ce n'est pas le Pérou!

Dates retenues



Dans le cadre des midis de l'A.S.M., l'Association syndicale des magistrats organise, le vendredi 30 septembre de 12 h 30 à 14 h 30, un exposé suivi d'un débat sur le thème : « L'exécution des peines où? ... comment? ... pourquoi? ... » avec M. Clavie, D. Paci, M. Preumont et É. Delchevalerie.

Lieu: Palais de justice de Namur, salle de la cour d'assises, place du Palais de justice, 5 à 5000 Namur.

Renseignements et inscriptions: A.S.M. a.s.b.l., Robert Graetz.
Tél.: 0479/308.219 - Courriel: asm@asm-be.be - Site: www.asm-be.be.

55^e congrès de l'Union internationale des avocats.

Du 31 octobre au 4 novembre 2011, l'Union internationale des avocats invite les professionnels du droit du monde entier à Miami, FL (États-Unis) pour la 55^e édition de son congrès annuel. Trois questions de l'actualité juridique internationale seront au centre des débats :

- Faut-il juger les accusés de terrorisme comme des accusés ordinaires?
- Les sciences de la vie et l'économie biotechnologique : jusqu'où devons-nous aller?
- Sports professionnels : une approche transnationale des questions juridiques

Renseignements : Union internationale des avocats, rue du Jour, 25, à 75001 Paris, France.
Tél. : +33 1 44 88 55 66.
Fax : +33 1 44 88 55 77.
Courriel : uiacentre@uia.net.org - Site : www.uia.net.org.

Journal
des Tribunaux

Rédacteur en chef : Georges-Albert DAL.
Secrétaire général de la rédaction : François TULKENS.
Secrétaires de la rédaction : Benoît DEJEMPEPE et Jean-François VAN DROOCHENBROECK.
Chronique judiciaire : Bernard VAN REEPINGHEN.
Comité de rédaction : Eric BALATE, Thierry BONTINCK, Annik BOUCHÉ, Jean-Pierre BOURS, Jean CATTARUZZA, François COLLON, Marc DAL, Jérôme DE BROUWER, Bertrand DE CONINCK, Fernand DE VISSCHER, Christian DIERVCK, François GLASDORFF, Michèle GRÉCOUX, Bénédicte INGHELS, Guy KEUTGEN, Dominique LACASSE, Antoine LEROY, Michel MAHIEU, Jean-Pol MASSON, Christine MATRAY, Jules MESSINE, François MOTULSKY, Daniel STERCKX, Nicolas THIRION et Louis VAN BUNNEN.
Anciens rédacteurs en chef : Edmond PICARD (1881-1900), Léon HENNEBICQ (1901-1940), Charles VAN REEPINGHEN (1944-1966), Jean DAL (1966-1981), Roger O. DALCQ (1981-2004).

ADMINISTRATION : LARCIER
ABONNEMENT 2011 : 330 €

Le numéro : 16 €
Abonnement : Larcier, c/o De Boeck Services, s.p.r.l.
Fond Jean-Pègues, 4 - 1348 Louvain-la-Neuve
Tél. : (0800) 99.613 - Fax : (0800) 99.614
ou Tél. : 32-(0)2 548.07.13 - Fax : 32-(0)2 548.07.14
E-mail : abo@deboeckservices.com
http://www.larcier.be

Ed. resp. : V. Simonart
administrateur délégué Groupe De Boeck
Editeur : Larcier, rue des Minimes, 39 - 1000 Bruxelles



Pour connaître nos dernières parutions, consultez notre catalogue sur internet :

www.larcier.com